

A propos de la maturité fédérale

Autor(en): **Giddey, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université**

Band (Jahr): **18 (1992)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-894243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos de la maturité fédérale

Une constatation, généralement acceptée, s'impose: depuis de longues années, la maturité fédérale fait l'objet de critiques réitérées. Par maturité, on entend aussi bien l'examen organisé par l'autorité fédérale à l'intention de candidats issus d'écoles privées que les épreuves administrées par les gymnases officiels cantonaux reconnus par la Confédération. Il faut, dit-on, réformer la maturité; la société d'aujourd'hui ne saurait s'accommoder d'une structure conçue il y a des décennies et n'ayant fait l'objet que d'adaptations mineures. Les jeunes filles et les jeunes gens de notre pays ont le droit d'être jugés, au terme de leur scolarité secondaire, selon des critères inspirés par le monde de l'étude et du travail dont ils vont faire partie.

Réforme, donc, mais quelle réforme? Les projets, plus ou moins audacieux, n'ont pas manqué; des thèses ont été élaborées, qui devaient servir de base à l'*aggiornamento* souhaité; des débats ont eu lieu dans divers organismes... Il en est résulté un flot de papier, où les idées intéressantes et généreuses ne manquaient pas, mais où surgissaient bien vite des oppositions farouches, pour ne pas dire irréductibles.

La Commission fédérale de maturité, dont la mission est précisément de gérer et d'apprécier les examens remis en cause, se devait de rédiger un projet de réforme. Elle en a d'ailleurs reçu le mandat du Conseil fédéral. Sans entrer dans les méandres de la procédure suivie, relevons que ce projet est prêt; il a été récemment soumis aux milieux politiques et professionnels, consultation dont le résultat est attendu avec impatience.

L'impatience débouchera-t-elle sur une confirmation des espoirs nourris par les initiateurs du projet ou s'effilochera-t-elle dans la trame des compromis? Tout dépend de l'esprit qui présidera à l'analyse des propositions de la Commission fédérale de maturité. Cette analyse se heurtera en effet à un certain nombre d'écueils:

– Elle doit éviter – la tentation est grande chez les professeurs d'université – d'examiner les dispositions du projet en ne pensant qu'aux études supérieures que les porteurs d'un certificat de maturité entreprendront peut-être. Car il ne faut pas oublier que les jeunes filles et les jeunes gens qui terminent avec succès leurs études secondaires ne s'immatriculent pas tous dans les hautes

écoles ou les écoles polytechniques. Nombreux sont ceux qui choisissent la voie d'établissements de caractère professionnel ou celle d'apprentissages. En d'autres termes, il ne faut pas oublier que le gymnase n'est pas uniquement l'antichambre de l'Université. Le terme même de maturité attire l'attention sur un lent phénomène de développement tout autant que sur le fruit qui en résulte.

- Mais l'analyse dont nous esquissons les contours ne doit pas – et ici ce sont les enseignants du secondaire supérieur qui sont en cause – privilégier la formation harmonieuse des élèves sans se préoccuper des problèmes que, devenus étudiants, ces élèves devront résoudre. On ne saurait détacher les années qui précèdent l'obtention de la maturité de celles qui la suivront, quel que soit le choix professionnel qui interviendra. En somme, si le gymnase n'est pas l'antichambre de l'Université, il est un local qui comporte plusieurs portes qu'il faudra passer sans trébucher à peine le seuil franchi. Le temps n'est plus où le bachelier, sûr de son savoir, s'installait dans la vie comme dans un de ces antres où les savants d'autrefois s'enfermaient pour y rechercher je ne sais quelle pierre philosophale.
- Force est de constater que, même s'il le voulait, le gymnase ne pourrait dispenser à ses élèves un bagage de connaissances pleinement utiles à leurs activités futures, tant sont variées les orientations que prendront les carrières de ces élèves; il est impossible en effet de définir un savoir spécifique de base qui soit utile à l'informaticien et au pasteur, au psychologue et à l'architecte, à l'employé de banque et au laborantin, au pilote de ligne et au conservateur de musée... Il est de bon ton, dans certaines sphères universitaires et professionnelles, de s'indigner des lacunes, inadmissibles, affirme-t-on, qui entachent la formation scolaire des nouveaux bacheliers. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que ce qui pour l'un est péché mortel n'est pour l'autre que faute vénielle. Chacun est, dans une certaine mesure, prisonnier de sa spécialisation. Pourquoi juge-t-on les porteurs de maturité sur ce qu'ils savent et non sur ce qu'ils savent être et savent acquérir?

Ce qui vient d'être esquissé exprime les tendances principales du projet de nouvelle maturité. En quelques mots, montrons ce que sont ces aspects nouveaux:

- a. Il est prévu *un seul type de maturité*, en lieu et place des cinq types actuels. Notons que ces cinq types, tout en postulant, par leur diversité, une certaine spécialisation, donnent accès à toutes les

facultés universitaires. En ce sens, le régime en vigueur est quelque peu hybride.

b. Le nombre des disciplines de maturité, c'est-à-dire des *branches enseignées* dans les gymnases, si le projet est admis, seront au nombre de neuf, à savoir:

- cinq disciplines obligatoires:
 - la langue première (le français en Suisse romande)
 - une deuxième langue nationale
 - les mathématiques
 - l'histoire
 - les sciences expérimentales
- quatre disciplines à option:
 - une discipline du domaine d'études *langues*
 - une discipline du domaine des sciences humaines ou des sciences expérimentales
 - une discipline du domaine de l'éducation artistique ou physique
 - une discipline choisie dans l'un des trois domaines qui viennent d'être mentionnés.

c. L'examen de maturité, dans les gymnases reconnus par la Confédération, portera sur cinq matières, à savoir:

- trois disciplines de maturité obligatoire: langue première, deuxième langue nationale, mathématiques
- deux autres disciplines de maturité au choix.

d. Au cours de ses études gymnasiales, le candidat devra effectuer, seul ou en équipe, un travail interdisciplinaire écrit d'une certaine importance, travail qui fera également l'objet d'une présentation orale.

e. Au cours de ses études secondaires, le candidat à la maturité devra suivre deux années de cours dans la troisième langue nationale.

Les indications données ci-dessus constituent le squelette de ce que devrait être la nouvelle maturité fédérale. Tout en restant une réglementation-cadre, le projet revêt de chair cette ossature, en précisant notamment ce que devront être les écoles de maturité, quelle sera la durée des études, comment seront établis les plans d'études, quels seront les critères qui dicteront l'octroi des notes et détermineront la réussite de l'examen de maturité. Il n'est guère possible, dans une présentation qui se veut générale, de parler, même sommairement, des mo-

dalités pratiques du nouveau système. Mieux vaut, en guise de conclusion, rappeler trois options fondamentales qui ont inspiré le travail de la Commission fédérale de maturité:

- La maturité, dans sa forme nouvelle, doit rester un examen de niveau élevé; il ne saurait être question de décerner des certificats au rabais.
- Le projet souhaite améliorer la motivation des candidats à la maturité, notamment par les choix offerts et par le travail interdisciplinaire.
- Les porteurs du nouveau certificat de maturité présenteront, à n'en pas douter, un visage différent. A un moment où les formes de la connaissance changent rapidement, n'est-ce-pas là un signe encourageant? Ou, si l'on préfère, une interpellation, un défi.

Le danger, c'est le refus du défi.

Ernest GIDDEY

Deutsche Zusammenfassung

Zur eidgenössischen Matur

Seit vielen Jahren ist die Maturitäts-Anerkennungs-Verordnung, die Ausweise sowohl kantonaler als auch privater Schulen betrifft, heftiger Kritik ausgesetzt. Sie sei veraltet und entspreche nicht den heutigen Bedürfnissen. Den jungen Menschen unseres Landes müsse eine Ausbildung zuteil werden, die sie befähige, den beruflichen und universitären Anforderungen unserer Zeit zu entsprechen.

Die eidgenössische Maturitätskommission griff die zur Diskussion gestellten, z.T. sehr weitgehenden Vorschläge für ein *aggiornamento* auf und erarbeitete einen Reformentwurf, der nun in die Vernehmlassung ging.

Welche Klippen gilt es bei der Analyse der Reform zu umschiffen?

- Die Matur darf nicht allein auf die Bedürfnisse der Universitäten ausgerichtet werden. Viele Schulabgänger treten ja in berufsbildende Schulen über oder absolvieren eine Lehre.
- Andererseits darf es den Maturitätsschulen aber auch nicht in erster Linie darum gehen, für eine gleichmässige und einheitliche Ausbildung aller Schüler zu sorgen. Die Maturitätsschule muß vielmehr Türen sowohl zur beruflichen Ausbildung als auch zur Universität offenhalten.
- Es gibt kein spezifisches Grundwissen, das für alle Fachrichtungen notwendig ist, auf das also weder ein Informatiker noch ein Theologe, weder ein Architekt noch eine Laborantin verzichten kann. Inhaber von Maturitätszeugnissen sollten nicht nach Wissenslücken beurteilt werden, sondern nach ihrer Fähigkeit zu lernen und etwas zu werden.

Worin bestehen die Neuerungen des Entwurfs?

- a) Die Aufgliederung des Gymnasiums in fünf verschiedene Typen wird aufgegeben und durch einen einzigen ersetzt.
- b) Die Zahl der Maturitätsfächer wird auf neun reduziert. Davon sind fünf Pflichtfächer (Muttersprache, zweite Landessprache, Mathematik, Geschichte, Naturwissenschaften) und vier Wahlfächer (eine weitere Fremdsprache, ein

Fach aus dem Bereich der Sozial- und Geistes- oder Naturwissenschaften, ein Fach aus dem Bereich von Kunst, Musik oder Sport, ein weiteres Fach aus diesen Gebieten).

- c) In Maturitätsschulen, die die Eidgenossenschaft anerkennt, werden folgende fünf Fächer geprüft:
 - drei Pflichtfächer (Muttersprache, zweite Landessprache, Mathematik)
 - zwei weitere Maturitätsfächer nach Wahl.
- d) In der Gymnasialzeit ist eine größere, fächerübergreifende, schriftliche Einzel- oder Gruppenarbeit zu erstellen. Ihr Inhalt ist mündlich vorzutragen.
- e) Weiter hat jeder Schüler während zweier Jahre einen Kurs in der dritten Landessprache zu belegen.

Soweit das Skelett des neuen Rahmenprogramms.

Abschließend seien die Ziele genannt, die die Kommission bei ihrer Arbeit leiteten:

- Auch in ihrer neuen Form darf die Matur ihr hohes Niveau nicht verlieren.
- Wahlmöglichkeiten und fachübergreifende Arbeit sollen die Motivation der Schüler steigern.
- Inhaber von Maturitätsausweisen werden künftig ein anderes Gesicht haben. In einer Zeit, in der Wissen schnell veraltet, ist dies sicher ermutigend, ja stellt geradezu eine Herausforderung dar.

Die einzige Gefahr besteht darin, daß wir nicht bereit und in der Lage sind, diese Herausforderung anzunehmen.

Ernest GIDDEY